



## Nationalité descendants de légion d'honneur

Par **Danijojo**, le **05/05/2019** à **03:34**

bonjour

Suite à des recherches filae j pas trouver grand chose sur mon arrière grand père militaire> En 1925, à France (France)

Infos> Décoration : Officier de la Légion d'Honneur

Date de décoration : 29 juillet 1925

Fonction : caïd, agha honoraire,

Sources : Annuaire officiel de la Légion d'Honneur de tous les membres au 1er janvier 1932

Mais sur la base Leonore j trouver son nom avec les 80700 membre dans l'ordre de la légion d'honneur dans sa cote il y'a vais son décret d'admission dans l'ordre de la légion d'honneur et son certificat de chevalier et officiers meme sur le journal officiel mais j'arrive pas à trouver son décret de naturalisationou bien si il été naturalisé ou pas je veut savoir le faites qu'il est membre de la légion d'honneur et une preuve qu'il soit français et on a le droit à la nationalité ?

Par **Tisuisse**, le **05/05/2019** à **07:25**

Ce n'est pas parce que votre grand-père était français au début du XXe siècle, même étant titulaire de la légion d'honneur, quelque soit son échelon, que les petits enfants seront français. Les petits enfants ont pris la nationalité qui a été décidée par leurs parents lors de la déclaration d'indépendance de leur pays donc si les parents n'ont pas voulu rester français, leurs enfants ne sont pas français.

Par **youris**, le **05/05/2019** à **09:08**

bonjour,

il n'y a aucun lien entre le fait d'être titulaire de décorations françaises et le fait d'être français.

pour prétendre à la nationalité française, il faut prouver qu'un de ses parents (père ou mère) était français à sa naissance ou durant sa minorité (sous certaines conditions).

salutations

Par **youris**, le **06/05/2019** à **11:11**

à l'indépendance de l'Algérie, les Français de droit commun ont conservé la nationalité française; les Français de droit local ont reçu la nationalité algérienne et perdu la nationalité française sauf s'ils ont fait, avant le 22 mars 1967, une déclaration de reconnaissance de la nationalité française (rares).